Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_217-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_217_020_7.1 : Dotations aux collèges, année 2025-2026 - régularisation compte 65748

Monsieur David RETORE, Vice-Président en charge des relations avec les Collèges, informe les membres du Conseil Communautaire, que par délibération 2023_164 du 11 juillet 2023, les élus communautaires avaient validé des nouvelles modalités pour le dispositif « Dotations aux Collèges » et une nouvelle convention triennale avait été établie avec les 4 collèges du territoire pour les années 2023-2024/2024-2025/2025-2026.

Cette convention prévoyait d'accorder chaque année une aide financière aux collèges du territoire versée en 2 temps. Un acompte de 50 % versé au 1er trimestre de l'année civile et le solde versé en fonction des bilans financiers en juillet de la même année.

Monsieur David RETORE présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan des dotations annuelles versées aux 4 collèges du territoire au titre de l'année 2025-2026 :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_217-DE

	Montant enveloppe	Montant 1er acompte	Date versement 1er acompte	Date transmission bilan 2025-2026	Total consommations année 2025-2026	Montant solde	Date versement solde	Montant versé année 2025-2026	% de l'enveloppe consomée
Collége Jeanne d'Arc	13 500,00 €	6 750,00 €	mandaté le 06-01-2026	18/06/2026	13 500,00 €	6 750,00 €	mandaté le 01-07-26	13 500,00 €	100,00%
Collége Angéle Vannier	14 115,00 €	7 057,50 €	mandaté le 06-01-2026	25/06/2026	14 115,00 €	7 057,50 €	mandaté le 01-07-26	14 115,00 €	100,00%
Collége Pierre Perrin	10 531,00 €	5 265,50 €	mandaté le 06-01-2026	01/07/2026	10 531,00 €	5 265,50 €	mandaté le 01-07-26	10 531,00 €	100,00%
Collége Saint André	9 147,00 €	4 573,50 €	mandaté le 06-01-2026	30/06/2026	8 493,94 €	3 920,44 €	mandaté le 01-07-26	8 493,94 €	92,86%
Total annuel	47 293,00 €	23 646,50 €				22 993,44 €		46 639,94 €	98,62%

Suite à la réception des bilans annuels des Collèges début juillet, la dotation annuelle a été versée dans son intégralité aux Collèges Jeanne d'Arc, Pierre Perrin et Angèle Vannier.

Pour le collège St André, au vu du Bilan annuel, l'enveloppe n'a pas été consommée dans sa totalité mais à 92.86 % (8 493.94 € versés pour une dotation annuelle maximale de 9 147 €, soit une différence de 653 06 €). De fait, la dotation globale versée pour l'année 2025-2026 est de 46 639.94 € au lieu des 47 293 € d'engagés soit une différence de **653.06 €.** Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation du compte 65 748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Monsieur David RETORE, Vice-président en charge des relations avec les collèges, propose :

- **D''approuver l'annulation d'un montant de 653.06 € imputé au compte 65748 pour le Collège St André de Val Couesnon ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux écritures de régularisation correspondantes auprès du comptable public.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, telle que présentée ci-dessus.

Madame Delphine LEMOINE ne prend pas part au vote.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE